

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2019

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

Droit des affaires

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

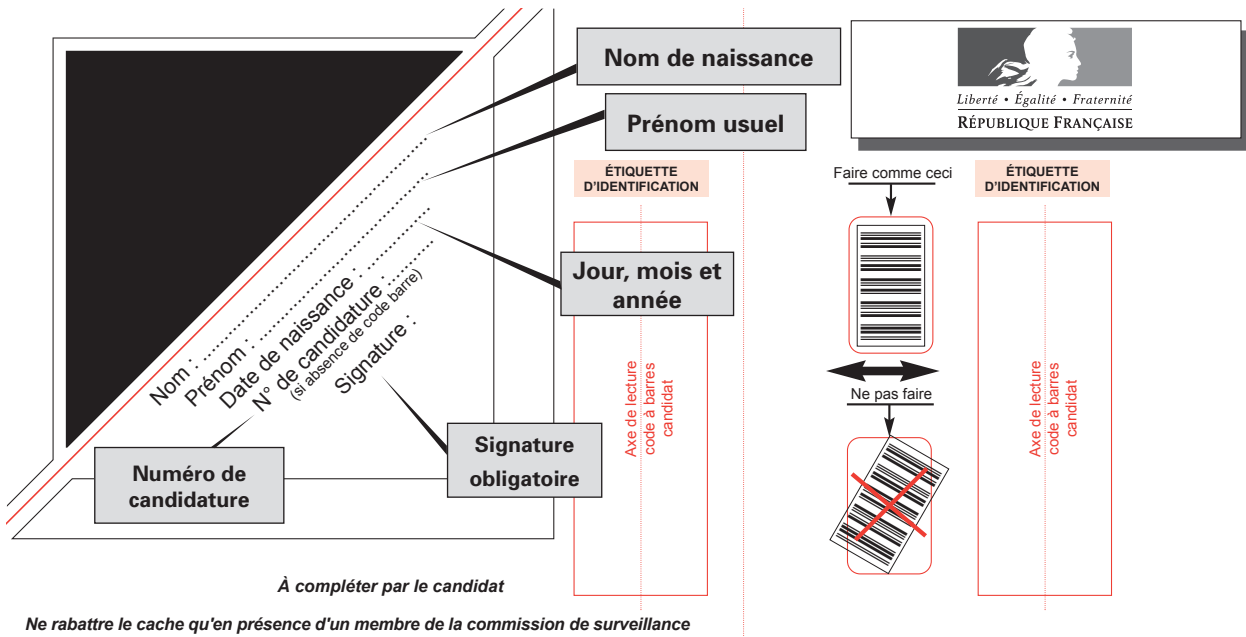
Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P

Le candidat devra compléter l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformer aux instructions données



Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾
 (1) Rayer les mentions inutiles

Externe

Pour l'emploi de : **Inspecteur des Finances publiques**

Épreuve n° : 2

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

Matière : **023 – Droit des affaires**

Date : 1 8 0 9 | 2 0 1 8

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

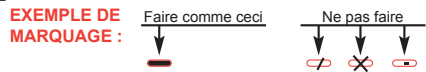
Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

NOTE / 20
 ,

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :
 Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur **NOIRE** ou **BLEUE**.



Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

Cadre A réservé à la notation				Cadre B réservé à la notation rectificative			
20	19	18		20	19	18	
17	16	15		17	16	15	
14	13	12		14	13	12	
11	10	09		11	10	09	
08	07	06		08	07	06	
05	04	03		05	04	03	
02	01	00		02	01	00	
Décimales				Décimales			
,00	,25	,50	,75	,00	,25	,50	,75
				Erreur			

NOTE / 20
 ,

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

N°140 - IMPRIMERIE NATIONALE 2014.01.51061-PO - Juin 2014 - 145-112

SUJET

DROIT DES AFFAIRES

Code matière : 023

Aucun document ni matériel n'est autorisé.

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.

Sujet n° 1

Artisan et commerçant : quelles différences, quels points communs ?

Sujet n° 2

La SARL DUBOIS exerce l'activité de vente en gros de meubles et connaît des difficultés financières conjoncturelles suite à la perte d'un client important. L'expert-comptable de la SARL DUBOIS avertit Monsieur DUBOIS, son gérant, que sa société est depuis une semaine en état de cessation des paiements. Face à ces difficultés, Monsieur DUBOIS souhaite bénéficier d'une procédure de conciliation mais il ne sait pas si la SARL DUBOIS remplit les conditions pour l'obtenir et ce qu'il doit faire concrètement pour la demander.

Pour redresser sa situation et améliorer sa rentabilité, l'entreprise projette de vendre également des meubles aux particuliers. Dans ce but, la SARL DUBOIS loue depuis un mois à la SA FRINGUE des locaux commerciaux occupés auparavant par un commerce de vêtements prêt-à-porter.

La SARL DUBOIS n'a toujours pas informé son bailleur de ce changement d'activité alors que le contrat de location qu'elle vient de signer porte expressément sur un commerce de vêtements.

1/ Après avoir défini l'état de cessation des paiements, vous renseignerez Monsieur DUBOIS sur les conditions et modalités d'ouverture d'une procédure de conciliation. Quels avantages l'ouverture de cette procédure présenterait pour la SARL DUBOIS compte tenu de sa situation financière ?

2/ Que doit faire la SARL DUBOIS vis-à-vis de la SA FRINGUE ?

